

CHARTRE D'ENGAGEMENT

pour lutter contre les abus sexuels



Conscients que l'annonce de l'Évangile s'accompagne de la protection des personnes dans l'Église et du service aux plus vulnérables, le CNEF et ses membres adhèrent à la présente charte d'engagement pour lutter contre les abus sexuels dans les Églises et les œuvres.

1 Nous reconnaissons avec humilité que des abus sexuels ont eu lieu et peuvent malheureusement encore avoir lieu dans nos Églises et nos œuvres, composées d'hommes, de femmes et d'enfants. Nous regrettons profondément le mal qui a été fait aux victimes de ces abus et reconnaissons les blessures qu'il occasionne. Ces comportements sont un péché qui entache le témoignage de l'Église de Jésus-Christ.

2 Nous affirmons avec fermeté la responsabilité des auteurs de ces actes, sur le plan pénal mais aussi moral et spirituel.

3 Les abus sexuels, ainsi que tout abus de pouvoir, n'ont pas leur place dans l'Église car ils sont en contradiction avec l'Évangile de Christ qui prône la valeur de chaque personne, sa liberté et sa dignité.

4 Nous reconnaissons que, s'agissant des personnes en situation d'autorité ou de responsabilité, les abus sexuels résultent également d'un abus de pouvoir, qui est un dévoiement grave de la fonction de responsable dans l'Église, telle que la Bible nous l'enseigne.

5 Par conséquent, nous nous engageons résolument à lutter contre les abus sexuels dans l'Église, en décidant ensemble de :

- mettre en œuvre des actions de prévention dans nos communautés et associations pour sensibiliser les personnes et les informer de leurs droits,
- veiller à ce que les victimes puissent être accompagnées sur le chemin de la restauration,
- signaler et traiter les situations en conformité avec les lois de notre pays,
- veiller, en collaborant les uns avec les autres, à ce que les ministres du culte et responsables de nos Églises et œuvres soient choisis avec vigilance,
- les former à leurs responsabilités spirituelles et légales, et les accompagner dans l'exercice de leur ministère.

6 Nous nous engageons à diffuser la présente charte auprès de nos propres membres, de nos équipes et des personnes que nous servons.